



Réunion de la Commission Locale de l'Eau

LIBOURNE, SALLE DES CHARRUAUDS,
27 juin 2023

CAHIER DES DELIBERATIONS

Membres de la
Commission Locale de l'Eau (CLE) Dordogne Atlantique

- 21 membres présents ou représentés
- Le quorum est atteint

Cahier des délibérations :

- Délibération n°8 : Election des Vice-Présidents
- Délibération n°9 : Election des membres du Bureau de la CLE



Délibération n°8 : Election des Vice-Présidents

Etaient présents ou représentés (21 membres) :

Collège des collectivités (6 membres présents) :

M. DELTEIL Pascal, Conseiller départemental de la Dordogne
M. DOBELS Stéphane, Conseiller départemental de la Dordogne
M. GALAND Jean, Président de la CLE, Conseiller départemental de la Gironde
M. FOURCOUD Serge, Maire de Bonneville et St Avit de Fumadières
M. JONQUIERE Olivier, Adjoint au maire de Branne
M. REDON David, Conseiller communautaire de l'Agglomération du Liburnais

Collège de l'Etat (4 membres présents ou représentés) :

M. BOIZON Maxime, Représentant de la Préfecture de Dordogne
Mme. PERROT Lisa, Représentant la DDTM de la Gironde
M. DURAND Côme, Représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
M. DEBRILLERIN Edouard, Représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Collège des usagers (5 membres) présents) :

M. CAZENAVE Olivier, ASA des palus d'Arveyres-Génissac
M. FRETILLERE Eric, Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne
M. THOMAS ARCHAMBEAU David, Electricité De France Hydro Centre
M. GAROT Jean-Marc, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. DESMAREDT Guillaume, UNICEM Nouvelle Aquitaine

Pouvoirs (6 mandats) :

Collège des collectivités (5 mandats) :

M. DELRIEUX Benjamin, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine donne mandat à **M. GALAND Jean**
M. GOUYOU BEAUCHAMPS Etienne, Maire de Pontours donne mandat à **M. DELTEIL Pascal**
M. LANSADE Jean-Thierry, Maire de Montcaret donne mandat à **M. DOBBELS Stéphane**
M. LETURGIE Marc, Communauté d'Agglomération Bergeracoise donne mandat à **M. FOURCAUD Serge**
M. MERCIER LACHAPELLE Bernard, Syndicat Mixte Eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER-E2M) donne mandat à **M. JONQUIERE Olivier**

Collège des collectivités (1 mandats) :

M. SOURBE Eric, Organisme unique donne mandat à **M. FRETILLERE Eric**

Assistaient également à la réunion :

M. Stéphane WAGNER, département de la Dordogne
M. Arnaud DENOUEIX, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
Mme. Rachel BAGUET, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme. Françoise CHAUSSAT, ASA d'Arveyres-Génissac
Mme DELRIEU Céline, DDT de la Dordogne
Mme. Christine GUERIN, EPIDOR
Mme. Sylvie HURISSE, EPIDOR
M. Roland THIELEKE, EPIDOR
M. Frédéric MOINOT, EPIDOR

Etaient excusés à la réunion :

M. Jacques BREILLAT, Maire de Castillon-la-Bataille
Mme. Annick CARROT, Maire de Bayac
M. Jean-Philippe PENAUD, Maire de Savignac-de-Duras
M. Frédéric DELMARES, représentant élu d'EPIDOR
Mme. Simone SALVARELLI, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine
M. George BARBEROLLE, Association de protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

Les règles de fonctionnement, qui stipulent à l'article 3-2 la désignation de 2 Vice-Présidents, ayant été adoptées à l'unanimité des membres de la CLE présents ou représentés (quorum atteint), **Monsieur Jean GALAND, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne Atlantique fait procéder au vote de la vice-présidence de la CLE. Les deux Vice-Présidents sont élus par le collège des collectivités territoriales et des établissements locaux dont ils sont issus eux-mêmes.

Délibération n°8 du 27 juin 2023

Vu les règles de fonctionnement adoptées de la CLE,

Vu les candidatures exprimées,

Le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

ELIT à l'unanimité

Monsieur Benjamin DELRIEUX, Conseiller régional de la région Nouvelle Aquitaine

Monsieur Stéphane DOBBELS, Conseiller départemental de la Dordogne

aux postes de Vice-Présidents de la CLE du SAGE Dordogne Atlantique.

Le Président de la CLE

M. Jean GALAND

Maire de La Lande-de-Fronsac



Délibération n°9 : Election des membres du bureau de la CLE

Etaient présents ou représentés (21 membres) :

Collège des collectivités (6 membres présents) :

M. DELTEIL Pascal, Conseiller départemental de la Dordogne
M. DOBELS Stéphane, Conseiller départemental de la Dordogne
M. GALAND Jean, Président de la CLE, Conseiller départemental de la Gironde
M. FOURCOUD Serge, Maire de Bonneville et St Avit de Fumadières
M. JONQUIERE Olivier, Adjoint au maire de Branne
M. REDON David, Conseiller communautaire de l'Agglomération du Liburnais

Collège de l'Etat (4 membres présents ou représentés) :

M. BOIZON Maxime, Représentant de la Préfecture de Dordogne
Mme. PERROT Lisa, Représentant la DDTM de la Gironde
M. DURAND Côme, Représentant de la DREAL Nouvelle-Aquitaine
M. DEBRILLERIN Edouard, Représentant de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

Collège des usagers (5 membres) présents) :

M. CAZENAVE Olivier, ASA des palus d'Arveyres-Génissac
M. FRETILLERE Eric, Chambre Départementale d'Agriculture de la Dordogne
M. THOMAS ARCHAMBEAU David, Electricité De France Hydro Centre
M. GAROT Jean-Marc, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
M. DESMAREDT Guillaume, UNICEM Nouvelle Aquitaine

Pouvoirs (6 mandats) :

Collège des collectivités (5 mandats) :

M. DELRIEUX Benjamin, Conseiller Régional Nouvelle-Aquitaine donne mandat à **M. GALAND Jean**
M. GOUYOU BEAUCHAMPS Etienne, Maire de Pontours donne mandat à **M. DELTEIL Pascal**
M. LANSADE Jean-Thierry, Maire de Montcaret donne mandat à **M. DOBBELS Stéphane**
M. LETURGIE Marc, Communauté d'Agglomération Bergeracoise donne mandat à **M. FOURCAUD Serge**
M. MERCIER LACHAPELLE Bernard, Syndicat Mixte Eaux et rivières de l'entre deux mers (SMER-E2M) donne mandat à **M. JONQUIERE Olivier**

Collège des collectivités (1 mandats) :

M. SOURBE Eric, Organisme unique donne mandat à **M. FRETILLERE Eric**

Assistaient également à la réunion :

M. Stéphane WAGNER, département de la Dordogne
M. Arnaud DENOUEIX, Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques de la Dordogne
Mme. Rachel BAGUET, Agence de l'Eau Adour-Garonne
Mme. Françoise CHAUSSAT, ASA d'Arveyres-Génissac
Mme DELRIEU Céline, DDT de la Dordogne
Mme. Christine GUERIN, EPIDOR
Mme. Sylvie HURISSE, EPIDOR
M. Roland THIELEKE, EPIDOR
M. Frédéric MOINOT, EPIDOR

Etaient excusés à la réunion :

M. Jacques BREILLAT, Maire de Castillon-la-Bataille
Mme. Annick CARROT, Maire de Bayac
M. Jean-Philippe PENAUD, Maire de Savignac-de-Duras
M. Frédéric DELMARES, représentant élu d'EPIDOR
Mme. Simone SALVARELLI, UFC Que Choisir Région Nouvelle Aquitaine
M. George BARBEROLLE, Association de protection et avenir du patrimoine et de l'environnement en Dordogne

Les règles de fonctionnement, qui stipulent à l'article 4 la composition du bureau, ayant été adoptées à l'unanimité des membres de la CLE présents ou représentés (quorum atteint), **Monsieur Jean GALAND, Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Dordogne Atlantique fait procéder au vote des membres du bureau de la CLE. Le collège des collectivités territoriales et des établissements locaux ainsi que celui des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations élisent leurs propres représentants. Le Préfet de Dordogne désigne les représentants de l'Etat au sein du bureau de la CLE.

Délibération n°9 du 27 juin 2023

Vu les règles de fonctionnement adoptées de la CLE,

Vu l'élection du Président et des deux Vice-Présidents de la CLE,

Vu les candidatures exprimées,

Le collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

ELIT à l'unanimité :

Monsieur Pascal DELTEIL, Conseiller départemental de la Dordogne

Monsieur David REDON, Maire de Porchères

Monsieur Serge FOURCAUD, Maire de Bonneville-et-Saint-Avit-de-Fumadières

Monsieur Frédéric DELMARES, représentant de l'établissement public de bassin (EPTB) EPIDOR

pour représenter avec le Président de la CLE :

Monsieur Jean GALAND, Maire de La Lande-de-Fronsac

et les deux Vice-Présidents de la CLE :

Monsieur Benjamin DELRIEUX, Conseiller régional de la région Nouvelle Aquitaine

Monsieur Stéphane DOBBELS, Conseiller départemental de la Dordogne

ledit collège au sein du bureau de la CLE.

Le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations

ELIT à l'unanimité :

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de la Dordogne ou son représentant

Monsieur le Président de la Fédération de pêche de la Dordogne ou son représentant

Monsieur le Président d'Electricité de France ou son représentant

Monsieur le Président de l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction de Nouvelle Aquitaine ou son représentant

pour représenter ledit collège au sein du bureau de la CLE.

Le Préfet de la Dordogne, responsable de la procédure d'élaboration du SAGE

DESIGNE :

Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Dordogne ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne ou son représentant

Monsieur le Directeur de l'Office Française pour la Biodiversité ou son représentant.

pour représenter le collège de l'Etat et de ses établissements publics au sein du bureau de la CLE.

Le Président de la CLE

M. Jean GALAND
Maire de La Lande-de-Fronsac



Adresse

EPIDOR

Place de la Laïcité, 24250 Castelnaud-la-Chapelle

05 53 29 17 65 / eptb-dordogne.fr

Contact

Christine GUERIN

Animatrice du SAGE Dordogne Atlantique

06 30 53 96 64